Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20230308-DELIB-021-2023-DE
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 mars 2023 - Délibération n°23-021

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2023

Le huit mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le deux mars précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, X. PECHAIRAL, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, B. MALLET, H. NICOLAS, N. CANONGE, N. ANDREO, M. EL AIMER, J-P. ROUX, A. MATEU, P. PLONGET, M. MESSINES, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, F. BOUCHE, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.
ONT DONNE PROCURATION :
M. MONNIER donne procuration à M. MESSINES, C. MARTIN donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, W. ALCANIZ donne procuration à J-J. GRANAT, E. SIFUENTES donne procuration à L. HEBRARD
SECRETAIRE DE SEANCE : H. NICOLAS

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, l'examen du budget doit être précédé d'un débat du conseil municipal sur la situation économique locale, sur les orientations budgétaires générales, et sur les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat dit d'orientation budgétaire est destiné à informer l'assemblée municipale et les administrés de la situation budgétaire et financière de la commune, afin de permettre une évaluation précise et objective des dépenses et des recettes qui seront portées au budget primitif de l'année 2023.
Le débat d'orientation budgétaire se fait sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, rendu obligatoire depuis la loi NOTRe du 7 août 2015.

La structure du rapport n'est pas réglementée, mais il est proposé d'articuler ce débat autour de deux axes principaux :

- la situation financière de la commune au terme de l'exercice budgétaire 2022 et la situation de la dette,

- les perspectives budgétaires pour 2023 et les projets pluriannuels d'investissement.

Lecture est donnée du rapport d'orientation budgétaire joint.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment son article 11 rendant obligatoire un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3.500 habitants et plus ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 qui complète les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat sur les orientations budgétaires ;

Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20230308-DELIB-021-2023-DE
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023

Ouï l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal confirme la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 en ce jour, préalablement à l'adoption du budget primitif 2023.

Convocation : 02 mars 2023
Affichage ordre du jour : 02 mars 2023
Présents : 25
Suffrages exprimés : 29
Absents : 4
Publiée le :

13 MARS 2023

MAIRIE DE MANDUEL GARD

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Hélène NICOLAS

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».